

Le Secrétaire

19 Avenue de Saint-Georges, 89000 AUXERRE

if.toledo@habitat-humanisme.org

06 32 70 60 89 N/R : ca-221118-pv

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'HABITAT ET HUMANISME YONNE Vendredi 18 novembre 2022 de 17h30 à 19h en présentiel au siège et en distanciel via Zoom.

Les participants :

Présentiel: Monsieur ROUSSEL, Madame SAGET, Monsieur HOJLO, Monsieur ADAMO.

Distanciel: Monsieur TOLEDO, Madame AZALBERT, Monsieur RIGOLLET

Excusés: Monsieur BARATTE, Monsieur FAUCHEUX qui donne pouvoir à Madame SAGET, Madame GHESQUIEES qui donne pouvoir à Monsieur HOJLO, Monsieur GUILLAUMOND qui donne pouvoir à Monsieur ROUSSEL, Monsieur LAZREG, Madame LEGENDRE, Monsieur PETIT, Madame MESSIAEN qui donne pouvoir à Monsieur ROUSSEL..

Le quorum:

Inscrits: 18 – Présents ou représentés: 11 – Le quorum des 1/3 des inscrits est atteint, le CA peut valablement délibérer.

L'Ordre du Jour :

Le président Roger Roussel ouvre la séance à 17h45 avec l'ordre du jour suivant :

- 1. Approbation du PV de la dernière réunion ;
- 2. Présentation de l'activité 2022 au 02/11/2022;
- 3. Présentation de la situation financière au 02/11/2022;
- 4. Discussion sur la stratégie de développement de l'association, en particulier sur Sens avec l'arrivée des nouveaux logements EHD ;
- 5. Adoption des nouveaux statuts de l'association et de la convention de partenariat avec la Fédération HH en vue de l'AG Extraordinaire à suivre ;
- 6. Questions diverses à envoyer par courriel au Secrétaire au plus tard 48 h avant la session.

Les délibérations :

1/ Approbation du PV de la dernière réunion :

Le Procès-verbal électif du 5 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

2/ Présentation de l'activité 2022 au 02/11/2022

L'activité 2022 semble être équivalente à l'activité présentée en 2021. L'association compte 24 logements dont 5 logement sociaux et 3 logements qui bénéficient du dispositif Loc'Avantages. Nous comptons 9 entrées et 6 sorties au 2 novembre 2022, et d'autres sorties sont à prévoir d'ici la fin de l'année. Nous observons donc une légère progression de l'activité, même-si l'équipe souhaiterait capter plus de logements grâce au dispositif Loc'Avantages.

L'association déplore un appauvrissement de la ressource humaine dû aux départ de certains administrateurs de la région tels que Monsieur LAZREG ou Madame MINET. De plus, plusieurs administrateurs vont bientôt atteindre la limite d'âge, notamment au niveau des cadres de l'association pour lesquels une relève doit être assurée. L'association a des difficultés à étoffer ses effectifs.

L'assemblée prend acte du rapport d'activité présenté par Roger ROUSSEL.

Habitat et Humanisme Yonne - Siret : 518 707 336 00021 - Code NAF : 9499Z - Siège : 19 Av de St-Georges, 89000 Auxerre RNA : W893000198 - Courriel : yonne@habitat-humanisme.org - Téléphone : 03 86 86 34 11

Page: 1/3

3/ Présentation de la situation financière au 02/11/2022

La situation des finances de l'association est très saine. La subvention DDETSPP de cette année devrait arrivée courant décembre et selon les services de l'état, elle devrait être d'un montant minimum de 50 000 €.

4/ Discussion sur la stratégie de développement de l'association, en particulier sur Sens avec l'arrivée des nouveaux logements EHD

Sens: Concernant les 40 logements d'EHD, le contrat avec la COGEDIM sera signé courant décembre. Le contrat n'étant pas encore signé, Habitat et Humanisme Yonne ne peut pour l'instant pas communiquer à ce sujet, c'est pourquoi l'AGE sera repoussée au mois de janvier.

Les logements seront tous gérés par HH GESTION, dont 10 en loyers libres. La livraison des logements est prévue pour 2024.

Le projet social est de faire de ce parc locatif, une résidence intergénérationnelle à mixité sociale.

Les associations locales seront les correspondants de l'AIVS et ce seront-elles qui traiteront les candidatures. Elles prendront également en charge l'accompagnement des résidents.

Notre association devra réfléchir au nombre de logements qu'elle souhaiterait garder en « loc / sous-loc » pour en faire la demande à EHD le moment voulu.

Pour gérer ce nouveau parc locatif, l'association doit envisager le recrutement d'un salarié à temps plein, mais elle doit également recruter des bénévoles sur Sens pour étoffer sensiblement l'équipe déjà présente. Le projet est conséquent et va nécessiter une ressource humaine plus importante dans le secteur de Sens.

Même si le recrutement d'un salarié peut attendre, celui des bénévoles doit se faire dès à présent, de sorte que les nouveaux venus soient opérationnels début 2024.

La nouvelle responsable de la DDETSPP Madame « RAHBI Saïla » , rencontrée par Roger ROUSSEL est très intéressée par le projet, et assure le soutien de la DDETSPP pour celui-ci.

L'assemblée Générale Extraordinaire sera repoussée au mois de janvier car l'association aura plus d'éléments sur le projet, et surtout, le contrat entre la COGEDIM et EHD sera signé par conséquent l'association pourra préparer une stratégie de communication à ce sujet.

Une discussion s'ouvre concernant le lieu d'accueil du futur salarié de Sens et Anne AZALBERT suggère de réfléchir à la possibilité d'utiliser la petite chapelle désacralisée pour en faire des locaux fonctionnels et accueillants pour l'équipe sur place.

L'équipe est très enthousiaste à ce projet ainsi qu'à la stratégie proposée par Roger ROUSSEL. Roger ROUSSEL demande à tous, de commencer à chercher des nouveaux bénévoles pour préparer la réception de ces nouveaux logements.

Auxerre: L'objectif pour le secteur d'Auxerre est d'augmenter le nombre de logements en bail HH GESTION car nous avons l'agrément AIVS depuis le 25 juillet 2022. Pour information, la subvention de la DDETSPP concernera également les logements en gestion AIVS.

5/ Adoption des nouveaux statuts de l'association et de la convention de partenariat avec la Fédération HH en vue de l'AG Extraordinaire à suivre

Les nouveaux statuts: Le conseil a pris le temps de relire le document pour bien prendre note des changements par rapport aux anciens statuts. La limite d'âge des membres du CA est de 75 ans et les mandats limités à 3. Evidemment, des dérogations sont possibles, les statuts décrivent la procédure dérogatoire.

Le CA donne un avis favorable aux nouveaux statuts après une étude approfondie du texte. Ils seront présentés, en l'état, à la prochaine AGE pour être ratifiés.

Habitat et Humanisme Yonne - Siret : 518 707 336 00021 - Code NAF : 9499Z - Siège : 19 Av de St-Georges, 89000 Auxerre RNA : W893000198 - Courriel : yonne@habitat-humanisme.org - Téléphone : 03 86 86 34 11

La convention de partenariat : Après une étude approfondie du document, l'équipe émet un avis favorable à la présentation du document, en l'état, à la prochaine AGE pour être ratifié.

En conclusion Roger ROUSSEL rappelle: Bernard DEVERT, ayant lui-même atteint un certain âge, travaille depuis quelques années pour préparer sa succession, et surtout pour laisser derrière lui, un mouvement solide qui lui survivra. Pour cela, il a augmenté le nombre de salarié pour porter et maintenir le mouvement (Professionnalisation du mouvement).

Les nouveaux statuts et la convention de partenariat ont pour but, de d'encadrer les associations locales tout en leur laissant leur souveraineté.

Bernard DEVERT a décidé de fusionner les deux grandes structures du mouvement : Fédération Habitat et Humanisme et La Pierre Angulaire . les 2 foncières :FHH et EHD restent en l'état. De cette fusion, en découleront 3 pôles d'activité : Le Logement, le Soin et l'Urgence. En ce qui concerne l'Yonne, pour l'instant nous ne gérons pas le pôle « urgence ». La Fondation d'Habitat et Humanisme est en cours de validation par le conseil d'Etat, sous forme d'une Fondation de plein exercice.

Tous les administrateurs qui le souhaitent pourront trouver de la documentation sur le portail d'Habitat et Humanisme.

6/ Questions diverses à envoyer par courriel au Secrétaire au plus tard 18h avant la session

Pas de question diverse.

Tous les sujets à l'ordre du jour ont été traités, et plus personne ne demande la parole. Il est 19h et Roger ROUSSEL clôture la séance.

De tout ce qui a été dit, il a été dressé le présent Procès-verbal.

Le président

Roger ROUSSEL

Le Secrétaire

Jean-François TOLEDO